

Mail ☐
 Téléphone ☐
 Signature ☐
 ATT Santé ☐ Certificat médical ☐
 ATT Assurance ☐
 Cotisation ☐ reste _____ plus _____
 Frais d'adhésion ☐ Non ☐ Oui Payer ☐



Cadre réservé au Bureau

Pass-sport € Code :

Pass + €

Labaz € Code :
 (de 15 à 17 ans)

Bulletin d'adhésion 2026-2027

Loisir / Ado-Adultes / Baby Glisse

Licence F.F.S.G. n° (réservé au club)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ (père) : ☎ (mère) :

Pointure : (si l'enfant n'a pas ses propres patins)

E-Mail (obligatoire pour prendre les licences- merci de nous signaler tout changement - écrire très lisiblement) :

O **Frais d'adhésion** : 40 € (uniquement la première année)

Cotisations (1) :

O **Essai** (1) : 2 heures - Date 1^{ère} heure..... Date 2^{ème} heure.....

O **Loisir (de 6 à 15 ans)** : 2h / semaine – 325 € (habitants GPS&O) – 335 € (habitants hors GPS&O)
 o 1 fois (virement possible*) o 2 fois (162,50 € x 2 ou 167,50 € x 2) o 3 fois (108,33 € x 3 ou 111,67 € x 3)

O **Ado-Adultes (à partir de 16 ans)** : 1h30 / semaine – 255 € (habitants GPS&O) – 265 € (habitants hors GPS&O)
 o 1 fois (virement possible*) o 2 fois (127,50 € x 2 ou 132,50 € x 2)

O **Baby Glisse (de 3 à 5 ans)** : 1h / semaine – 215 € (2) (habitants GPS&O) – 225 € (2) (habitants hors GPS&O)
 (10 patineurs maximum) o 1 fois (virement possible*) o 2 fois (107,50 € x 2 ou 112,50 € x 2)

(1) Essais gratuits. Le dossier doit être donné avant les essais. Si le patineur ne reste pas après les 2 essais, le dossier vous sera rendu.

La totalité de la cotisation et le dossier complet doivent être remis à l'inscription. Les chèques, à l'ordre de l'ASM Patinage, seront remis en banque aux dates précisées au verso. Toute inscription est définitive et tout mois commencé est dû. Tout changement de groupe en cours d'année peut entraîner un complément de cotisation. * Un virement est possible en cas de règlement de la cotisation en une seule fois. Demander le rib au bureau et joindre l'attestation de virement à votre dossier.

Conditions d'utilisation de la glace (extrait du règlement intérieur) :

- Le port des gants est obligatoire (sous peine d'exclusion de la glace).
- Les cheveux doivent être attachés.
- Une tenue de sport est exigée (pas de jean, robe, doudoune, écharpe, tous couvre-chefs quels qu'ils soient).
- Les chewing-gum sont interdits pendant les cours.
- Les patins sont prêtés par la patinoire jusqu'aux vacances de la Toussaint maximum.
- Seuls les patins de patinage artistique (classiques blancs) seront acceptés (pas de patin de hockey, ni avec scratch).
- Arrivée des enfants 10 mn avant le début du cours pour mettre les patins. Au-dessus de 11 ans, le patineur entre seul dans la patinoire.

Assurance – Autorisation – Règlement intérieur – Stationnement :

- Les parents ne restent pas dans l'enceinte de la patinoire durant les cours. Nous vous rappelons que les horaires des cours doivent être scrupuleusement respectés, les encadrants n'étant pas chargés d'assurer un service de garderie. Une amende est mise en place depuis la rentrée 2023 pour les retards à répétition (cf règlement intérieur).
- J'autorise l'ASM à utiliser les photos de moi-même ou de mon enfant dans tous supports de communication, et sur les réseaux sociaux du club,
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montant proposés par les assurances souscrites par l'ASM auprès d'Axa sous le n° 0010000343752087, si mon enfant blesse un autre patineur ou s'il endommage la patinoire. Si mon enfant se blesse seul, je suis couvert par ma propre assurance,
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club ci-annexé et m'y conformer,
- **J'ai pris connaissance du fait que je ne dois pas stationner mon véhicule sur le parking privé de la patinoire.**

Pièces à fournir à l'inscription (obligatoire) :

- ☐ Bulletin d'inscription
- ☐ cotisation (chèques ou espèces, pas de CB)
- ☐ certificat médical/questionnaire de santé
- ☐ attestation de virement* (si paiement en 1 fois)
- ☐ attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ **Pass sport** - fournir le document reçu par mail avec le code (si éligible)
- ☐ **Pass +** (collège - demande de versement à effectuer directement par l'adhérent à l'ordre de « ASM » puis « sport de glace »)
- ☐ **Labaz** (15 à 17 ans – Région IDF) merci d'indiquer le montant et le code :€

Les pass sport, pass + et labaz ne sont plus acceptés après le 31 décembre.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Fait à le

Signature de l'adhérent ou de son représentant (si mineur),

Règlements (* dates d'encaissement des chèques) :

Acomptes	Montant	Modalité paiement	N° chèque	Banque	Emetteur (si différent adhérent)
1 5/10*		☐ espèces ☐ chèque ☐ coupon-sport (+1.5%) ☐ chèques-vacances (+1.5%) ☐ Pass Sport ☐ Pass +			
2 5/11*		☐ espèces ☐ chèque ☐ coupon-sport (+1.5%) ☐ chèques-vacances (+1.5%) ☐ Pass Sport ☐ Pass +			
3 5/12*		☐ espèces ☐ chèque ☐ coupon-sport (+1.5%) ☐ chèques-vacances (+1.5%) ☐ Pass Sport ☐ Pass +			
Total					

Souhaitez-vous une attestation de paiement pour votre Comité d'entreprise ? : oui ☐ non ☐ Fait ☐

(uniquement si votre CE vous rembourse une partie de la cotisation)

(seul est pris en compte pour l'attestation, le montant réglé par l'adhérent, hors aides diverses. L'attestation est établie à l'encaissement du 1^{er} chèque).